

SYNTHESE DES ECHANGES

<u>Présents :</u>		
Hervé MARSEILLE	Président	SYCTOM
Martial LORENZO	Directeur Général des Services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet du Président	SYCTOM
François MOUTHON	Président	ARIVEM
Francis REDON	Président	Environnement 93
Colette SCHEYDER		Environnement 93
Marie HOMMEAU	AMO – Référente concertation et communication	NEORAMA

François Mouthon, ARIVEM

Les associations remercient le Sycatom d'avoir accepté cette rencontre.

L'ARIVEM et Environnement 93 suivent les projets du Sycatom et plus particulièrement le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny. Elles ont pris connaissance des informations sur le site internet et sont en demande de précisions sur l'avancement des études et sur le processus de concertation qui débutera au second semestre 2017, sous mandat de la CNDP.

Les associations sont favorables à la réhabilitation du site et jugent que les actuelles fonctionnalités du centre de tri et de transfert sont nécessaires pour le territoire. Leur attention se concentre sur le traitement des déchets ; l'approche intégrant la chaufferie CSR les inquiète.

Elles souhaitent ainsi savoir si le projet est déjà figé et si des décisions ont été prises.

Par ailleurs, un des aspects du projet, important pour les associations, concerne les biodéchets. Une expérimentation a été lancée avec Est Ensemble. Un projet similaire a été mené par les associations à Noisy-Le-Sec avec une école maternelle. Il s'agit alors d'avoir des précisions sur l'objectif de cette expérimentation avec Est Ensemble pour comprendre si cette démarche restera au stade de l'essai ou si elle est le corollaire d'une véritable vision.

Francis Redon, Environnement 93

Environnement 93 fédère 22 associations de protection de l'environnement de Seine-Saint-Denis. L'ARIVEM est adhérente à Environnement 93 depuis le projet initial de méthanisation. Les déchets sont un sujet important pour Environnement 93 qui gère de nombreux autres sujets transversaux. L'association veille aussi à ce que les habitants soient associés à la définition des projets. Il est primordial que les erreurs du projet initial ne soient pas répétées. La concertation doit bien expliquer le projet et des idées doivent pouvoir être soumises pendant cette phase. Il s'agit de tenir compte des habitants et des élus, notamment sur la question de l'incinération sur place. Le projet peut être bloqué s'il n'est pas compris. Tout projet mal expliqué sera systématiquement rejeté.

Colette Scheyder, Environnement 93

La Maire de Romainville, Corinne Valls, n'est pas d'accord avec le projet de chaufferie.

Francis Redon, Environnement 93

La CNDP a décidé qu'il n'y aurait pas de débat public mais qu'une concertation préalable serait organisée. Environnement 93 va adresser un courrier, co-signé avec FNE Ile-de-France, à la CNDP pour demander l'organisation de plusieurs réunions publiques avec les habitants qui leur permette de s'approprier le projet. Sur

ce sujet, Environnement 93 souhaite que ce soit différent de ce qui a été fait à Ivry-sur-Seine, qu'il y ait plus de réunions publiques pour que le projet soit le plus acceptable par tout le monde.

Il est aussi essentiel que le projet respecte la nouvelle réglementation, les dispositions de la loi TECV.

Colette Scheyder, Environnement 93

Il est effectivement essentiel de travailler avec le territoire.

Réponses apportées par Hervé Marseille :

Le débat et la concertation effectués à Ivry ont été trop long en comparaison avec le temps du projet qui doit avancer. Le déficit des capacités de traitement à partir de 2022 a encore été récemment souligné par la Cour des Comptes dans un de ses rapports. Le Syctom est un service public avec des obligations qui lui sont assignées par la loi. Il respecte le cadre rénové par la loi TECV.

Au sujet du précédent projet, en 2014, il a fallu sortir de l'impasse. Des contrats avaient été signés entraînant une réalité contractuelle, juridique, financière. Engagée par son prédécesseur, une négociation a été menée avec Urbaser pour trouver des solutions. Le Syctom n'est pas favorable au contentieux, souvent inutile et synonyme de perte de temps. Après une discussion avec le Syctom, le contrat de l'exploitant a été prolongé d'un an. L'entreprise a été dédommagée. Cette décision a été validée par le Tribunal administratif, puis au terme d'une procédure d'appel d'offre, le Syctom a attribué l'exploitation du site à Veolia.

De plus, à son arrivée à la présidence du syndicat, le Président s'est engagé auprès des personnels à faire évoluer leurs conditions de travail, jugées déplorables. Depuis, la modernisation du centre de tri a été réalisée en 2015. Elle a coûté plusieurs dizaines de millions d'euros et les conditions de travail sont redevenues honorables et positives pour l'intérêt général.

En outre, le Syctom a mené des études pour comprendre les éléments qui ont mené à l'impasse dans laquelle s'est trouvé le projet initial et pour tirer des conclusions sur les champs des possibles pour rénover ce site.

Il a fallu ensuite consulter les principaux acteurs du territoire. Hervé Marseille affirme être un élu pragmatique, non dogmatique. En tant que Président du Syctom il juge que le projet ne peut pas être construit contre l'avis des élus et du territoire. La Ville de Romainville, la Ville de Bobigny, l'EPT Est Ensemble Grand Paris et le député Claude Bartolone ont ainsi été consultés sur le projet. Les élus du territoire doivent être en capacité de porter le projet et l'approuver avec le Syctom.

La démarche du Syctom est pragmatique : les services puis les élus se sont rencontrés pour échanger au sujet du projet. Le Président a adressé un courrier aux élus pour leur présenter le projet.

Le projet comporte trois approches : une option haute avec un traitement sur place nécessitant une chaufferie CSR et qui pourrait être connectée au réseau de chaleur local ; une option intermédiaire pour préparer le CSR sur place et le transférer vers d'autres installations ; une option de base sur la conservation des fonctionnalités du site, adaptées à la réglementation en vigueur.

Quelque soit le choix du programme, le Syctom veillera à la propreté et à l'intégration urbaine du site. L'installation doit faire honneur au quartier et à la Ville de Romainville, faire référence même s'il s'agit d'une industrie, notamment en raison de sa proximité immédiate avec le Canal de l'Ourcq. Le syndicat investira les moyens nécessaires pour que l'architecture du bâtiment soit de qualité. En zone urbaine dense, il faut beaucoup d'argent pour que les équipements puissent être appréciés, intégrés, acceptés et acceptables, à l'image de ce qui a été fait à Issy-les-Moulineaux avec Isséane.

Les échanges avec les élus locaux ont abouti à des prises de position différentes. Le député Claude Bartolone s'est positionné en facilitateur, souhaitant que le projet aboutisse selon les vœux du territoire. Gérard Cosme, Président d'Est Ensemble Grand Paris, s'est montré favorable à réfléchir sur l'option haute et à la connexion avec le réseau de chaleur. Corinne Valls, Maire de Romainville, s'est positionnée en faveur de l'option de base.

Le Syctom ne défend aucune des options, il n'a pas de préjugé, de préalable, d'idéologie mais le Syctom est au contraire très pragmatique. La rénovation de cet équipement ancien doit aller dans le sens de l'intérêt général. Il s'agit ni de gaspiller de l'argent public, ni de perdre du temps. Le Syctom n'imposera aucune solution mais est favorable à un partenariat avec les élus du territoire dans un souci de définir le bon projet.

Francis Redon, Environnement 93

Il existe déjà un petit bout de réseau de chaleur sur le territoire avec Ygeo à Noisy-Le-Sec qui fait de la géothermie.

Réponse d'Hervé Marseille, Syctom

Les seuls à disposer d'un vrai réseau de chaleur sur le territoire sont la Ville de Paris et la CPCU. La période d'aménagement représente une opportunité pour doter le territoire d'un réseau de chaleur mais la décision revient aux élus.

Complément de réponse apporté par Martial Lorenzo, Syctom

A l'issue des échanges avec le territoire, le Syctom a établi un dossier pour saisir la CNDP en décembre 2016. Il n'y a pas eu davantage d'études depuis. En janvier 2017, la CNDP s'est positionnée. Elle n'a pas souhaité l'organisation d'un débat public pour ce projet mais une concertation préalable en considérant que l'opportunité de la rénovation du site ne faisait pas débat.

Le 30 mars prochain, les modalités de cette concertation seront présentées au Comité syndical. Elles sont en cours de définition avec le garant de la CNDP nommé pour la concertation. Il s'agira alors ensuite d'élaborer le dossier pour la concertation préalable qui débutera fin juin.

Hervé Marseille réinsiste. Les trois options sont possibles, ce n'est pas le Syctom qui les imposera et il prendra acte du souhait des institutions locales. Il semble que le renforcement des réseaux de chaleur est important dans le contexte actuel, et qu'il est plus aisé d'en prévoir un lorsqu'on construit ou aménage, comme c'est le cas, parce que c'est le bon moment.

Colette Scheyder, Environnement 93

La Maire de Romainville a été claire sur ce point : il n'y a aura pas d'incinérateur à Romainville. Corinne Valls s'est fermement opposée à la note réalisée par Est Ensemble. Il y a eu beaucoup de prises de position contre cette note, contre l'option intégrant la chaufferie.

François Mouthon, ARIVEM

Il n'y a pas eu d'information depuis. La note n'est pas repassée en Conseil territorial et n'est pas mise à l'ordre du jour pour le moment.

Réponse d'Hervé Marseille, Syctom

La décision revient aux élus.

Complément d'information, Martial Lorenzo, Syctom

Quelle que soit l'option retenue, un élément invariant du projet concerne l'accès au site. Le syndicat a sollicité l'appui de Corinne Valls, au titre de son mandat au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, pour accompagner cet élément du projet, et notamment la reconfiguration des entrées et des sorties du site.

En matière de logistique et de transports, le Syctom souhaite aussi utiliser au maximum la voie fluviale grâce au Canal de l'Ourcq et il faut donc faire converger deux objectifs pour l'aménagement du canal : industries et loisirs.

Complément apporté par Hervé Marseille, Syctom

Le transfert des déchets par la voie d'eau est une solution à laquelle le syndicat a recours depuis longtemps. Le Syctom a un projet avec le SIAAP à Achères par exemple. Le recours à la voie d'eau permet de diminuer sensiblement la circulation de camion sur les routes.

François Mouthon, ARIVEM

Le Syctom envisage-t-il d'avoir recours à la voie ferrée ?

Réponse apportée par Martial Lorenzo, Syctom

Le réseau ferroviaire francilien est trop saturé et les négociations avec RFF et SNCF sont complexes, alors qu'il existe une vraie opportunité de coopération avec VNF et Haropa, à la faveur du développement économique de la voie fluviale.

Le Syctom transporte les plastiques et les papiers par voie fluviale jusqu'au site de La Chapelle Darblay.

Hervé Marseille prend exemple du Grand Londres qui a su organiser le transport des déchets par train, entre 1h et 5h du matin, chaque nuit, depuis des centres de transferts situés autour de la capitale londonienne jusqu'aux usines d'incinération situées à l'extérieur. Mais en France, cela ne semble pas possible. La voie d'eau est préférable et assez logique pour rejoindre les sites du SIAAP et notamment celui d'Achères.

Colette Scheyder, Environnement 93

Le sous-terrain est déjà construit sur le site et permet cette évolution du site vers la voie d'eau.

Francis Redon, Environnement 93

Le Syctom a-t-il étudié la possibilité d'acheminer les sortants du site de Romainville vers le site d'Achères ?

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

La piste a été étudiée. Il est possible de rejoindre Romainville et Achères, en passant par la Villette. Le site d'Achères dispose de plusieurs digesteurs sous-utilisés et qui doivent être rénovés. Le Président indique que le SIAAP méthanise depuis 1940 à Achères.

Francis Redon, Environnement 93

L'association soutient ce type de projet et était favorable au projet à Blanc-Mesnil. FNE y avait aussi contribué.

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

La gestion des deux dossiers de Romainville et de Le Blanc-Mesnil part d'une même logique. Les équipes municipales peuvent changer à l'occasion d'élections. Le Syctom n'ira pas contre le souhait des équipes municipales en place. Au Blanc-Mesnil, le projet n'était plus soutenu par la nouvelle municipalité et le Syctom en a tiré les conséquences. Le temps des projets et les temps des décisions politiques ne sont pas toujours concordants. A terme, le risque dans le cadre de ce genre de situation, est que l'Etat souhaite récupérer les projets lorsque les solutions ne sont pas trouvées localement, lorsque les blocages persistent.

Colette Scheyder, Environnement 93

Le Président Gérard Cosme n'a pas la même vision que la Maire Corinne Valls, cela crée un blocage.

Réponse apportée par Martial Lorenzo, Syctom

C'est au territoire de se positionner, c'est lui qui est compétent.

Complément apporté par Hervé Marseille, Syctom

Le territoire a trois représentants au sein du Comité syndical. Il est essentiel que le territoire se positionne sur le projet à Romainville.

François Mouthon, ARIVEM

La situation politique d'Est Ensemble est complexe. Les élus manquent d'informations pour se positionner sur la note.

Francis Redon, Environnement 93

Les associations s'impliquent sur le terrain et délivrent un discours vertueux. Il est de la responsabilité des élus de faire en sorte que les choses évoluent. Il est aussi essentiel de ne pas cacher les usines pour montrer leur utilité.

Complément d'information apporté par Hervé Marseille, Syctom

Le Président précise que beaucoup de choses demeurent inconnues des concitoyens, comme par exemple les conséquences de la loi NOTRe sur la gestion des déchets. En un an, le Syctom a vécu deux révisions statutaires en raison de l'application de la loi Notre, soit autant que les trente dernières années. En 2016, ont été créés la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux. Les deux syndicats intermédiaires ont été maintenus pour un an, puis dissous (Syelom et Sitom).

En matière de compétence, les territoires ont la compétence "collecte" des déchets ménagers et le Syctom est délégataire du traitement. La prévention ne relève d'aucune prescription légale, comme les déchèteries.

Colette Scheyder, Environnement 93

L'expérimentation biodéchets menée par Est Ensemble avec le Syctom est peu visible pour les élus de l'EPT.

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

Le tri est tributaire des comportements humains. Chaque territoire est unique en matière de tri et le Syctom ne gère pas la collecte et donc pas le tri. Les moyens d'une collectivité à une autre sont aussi différents. Les problèmes de tri / collecte / prévention sont territoriaux. Ce n'est pas faire injure que de dire que les résultats du tri sont différents d'un territoire à un autre, à l'intérieur du Syctom. Les moyens sont très différents.

Le Sitom93 se chargeait de la prévention. En raison de sa disparition, le Syctom a décidé de soutenir certaines opérations pilotes sur son territoire. Il s'agit de réfléchir dès à présent pour être en capacité de tenir les objectifs fixés par la loi pour 2025 qui est une échéance très courte.

François Mouthon, ARIVEM

L'Arivem a rencontré différents maires et élus locaux pour mettre en place une expérimentation de collecte des biodéchets dans les cantines scolaires. La prise de conscience est compliquée.

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

C'est le territoire qui décide.

François Mouthon, ARIVEM

L'association a écrit aux élus du territoire au sujet du projet et des options envisagées. L'ARIVEM pense qu'il est nécessaire de commencer par assurer le minimum sur ce territoire, et non d'envisager une chaufferie. La priorité pour les élus doit être la gestion.

Colette Scheyder, Environnement 93

L'extension des consignes de tri est très mal comprise sur le territoire. Des actions de prévention complémentaires doivent être menées.

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

Les moyens des collectivités sont de plus en plus limités. Elles doivent faire des arbitrages. La diminution des moyens affectés à la prévention influe sur les performances de tri.

Francis Redon, Environnement 93

Il semble alors essentiel de mettre en place des pratiques de sensibilisation des habitants avec des actions de proximité comme le porte-à-porte. Ce type de démarche a fonctionné pour d'autres projets en Ile-de-France.

François Mouthon, ARIVEM

Par ailleurs, les coûts du recyclage sont moindres. Une entreprise, Privacia, à Noisy-Le-Sec, achète le papier et le carton. Des initiatives existent et favorisent le développement économique du territoire, comme Moulinost.

Colette Scheyder, Environnement 93

Il est aussi essentiel que les réunions publiques soient en amont des décisions.

Francis Redon, Environnement 93

Le courrier adressé à la CNDP ira dans le sens de plus de lien avec les habitants et de concertation.

Réponse apportée par Hervé Marseille, Syctom

Le Syctom souhaite mener une concertation utile, que les parties prenantes avancent ensemble et ne se disqualifient pas. Le Syctom est prêt à investir pour définir un programme de réalisation d'un équipement de qualité, exemplaire, intégré au quartier, pérenne.

Colette Scheyder, Environnement 93

Il s'agira aussi de travailler avec des projets d'envergure comme celui de l'Expo 2025.

Réponse apportée par Patrice Furé, Syctom

Le Syctom suit la candidature d'Est Ensemble pour implanter le Village global de l'Exposition universelle aux abords du Canal de l'Ourcq.

Francis Redon, Environnement 93

Par ailleurs, les associations Environnement 93 et ARIVEM suivent les travaux d'Est Ensemble pour l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets.

Réponse apportée par Patrice Furé, Syctom

Le Syctom finance en partie ce plan.

François Mouthon, ARIVEM

Les associations ont à cœur de travailler avec les élus locaux mais obtiennent peu de réponse à leurs sollicitations, notamment pour des visites d'études (exemple de Milan). La prise de conscience des élus d'Est Ensemble n'a pas eu lieu pour le moment.

Conclusion par Hervé Marseille, Syctom

Le Syctom est désireux de travailler avec les associations sur ces sujets, dans l'état d'esprit d'un projet partagé.